

*des Princes &c.* Avril 1768. 252

teurs & aux Nonces bien intentionnés, des défenses signifiées aux Notaires, Tabellions & autres Officiers publics de recevoir, sous peine de la vie, aucune protestation contre ces étranges violences. Lorsque dans la dernière session de la Diette quelques Nonces présentèrent des articles rédigés selon les loix de la Patrie, le Prince Reppin, à qui ces articles ne plaisoient pas, en présenta d'autres contraires à nos loix, à nos prérogatives & à nos libertés, transcrits sur une copie informe sans souscription d'aucun Notaire public; il insista avec autorité pour les faire recevoir, & il extorqua, par la force & la crainte, un consentement équivoque; car le Maréchal de la Diette ayant demandé l'avis de l'assemblée sur cet objet, six ou sept Membres au plus, dévoués à la faction de l'Ambassadeur, répondirent à l'affirmative; tous les autres gardant un profond silence témoignoiient par leurs regards, leurs gestes & même les larmes qui s'échappoient de leurs yeux, l'intention où ils étoient de réclamer, dès qu'ils en auroient la liberté, contre une semblable violence &c. »

Le 25. Janvier, le Souverain Pontife tenant un Consistoire, y a proposé le Prélat Contesini, l'un de ses Camériers secrets & son Echançon pour l'Archevêché d'Athènes *in Partibus*; Mr. Mazza, Evêque d'Ugento, pour l'Evêché de Castelamare dans le Royaume de Naples; Mr. Alexandre Galetti, Chanoine de la Cathédrale d'Arezzo, pour l'Evêché de Solis *in Partibus* & la Coadjutorerie avec future succession de l'Evêché de Volterra en Toscane; Mr. Jean Jacques Onorati, Vicaire-Général du Diocèse de Benevento, pour l'Evêché de Teano au Royaume de Naples; Mr. Eugene-Benoît Scaramuccia, Vicaire

*Consistoire*